

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°41-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt deux et le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 15 votants : 14 <u>Date convocation</u> <u>18/11/2022</u> <u>Date d'affichage</u> <u>18/11/2022</u>	<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> ou <u>REPRÉSENTES</u> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET
Secrétaire de séance : Pierre SOULIE	

OBJET : Subvention pour la manifestation du 11 novembre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Association Génération Mouvement qui sollicite une subvention de 150 € pour la participation à la manifestation du 11 novembre 2022 pour la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'attribuer une Subvention de fonctionnement de 150 euros à l'Association « Génération Mouvement » pour la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.
- Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.

Le Secrétaire,



Pierre SOULIE



Le Maire,



Yves CHAPRON